

PROJET DE PARC SOLAIRE “LA TUILERIE”
Commune de Domfront en Champagne (72240)

Examen au cas par cas



Note au dépôt du dossier de demande
d'examen au Cas par Cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact
pour un projet Photovoltaïque au sol

Contact :

Franck Lebossé

Développeur Projets Photovoltaïques
Enercoop Pays de la Loire
06 47 60 04 75
production@pdl.enercoop.fr

Mars 2025

CONTEXTE GENERAL

La société Soleil Citoyen Sarthois envisage la construction d'une centrale photovoltaïque au sol dans le département de la Sarthe sur la Commune de Domfront en Champagne (72240) à la Tuilerie.

La parcelle de l'étude appartient à la commune de Domfront en Champagne et fait partie du domaine privé de la commune.

La superficie totale de la zone d'étude est d'environ 14 000 m². La centrale photovoltaïque au sol aura une puissance de 995 kWc.

La Parcelle est cadastrée ZO 81 Classée Agricole. D'une superficie de 41 251 m², elle est composée de Saulaies et de lagunes en exploitation depuis 2005.

Il n'y a pas de RPG depuis plus de 15 ans.

L'évaluation environnementale

Le chapitre II du titre II du Livre 1er du Code de l'environnement détaille les conditions de réalisation d'une évaluation environnementale, conformément aux articles L.122-1 et suivants.

Les projets qui, en raison de leurs caractéristiques, de leur envergure ou de leur emplacement, sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement ou la santé humaine, sont soumis à une évaluation environnementale.

Les critères et seuils pour cette évaluation sont définis par voie réglementaire, et certains projets nécessitent **un examen au cas par cas** effectué par l'autorité environnementale, comme le stipule l'article L.122-1 du Code de l'environnement.

La liste des projets soumis à une évaluation environnementale systématique et ceux nécessitant **un examen au cas par cas** est fourni dans un tableau inclus à l'article R.122-2 du Code de l'environnement. Ce tableau répertorie les critères et seuils mentionnés à l'article L.122-1.

Catégorie concernée par le présent projet

D'après l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, les installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) **d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc, sont soumis à un examen au cas par cas** (catégorie 30). Les installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 1 MWc sont soumises à étude d'impacts.

Le projet situé sur la parcelle "La TUILERIE" a une puissance d'environ 995 kWc

Il est donc soumis à l'examen au cas par cas

LE PORTEUR DE PROJET : **Soleil Citoyen Sarthois**

Constituée à l'initiative de Enercoop Pays de la Loire, Cénovia et Energie Partagée, **Soleil Citoyen Sarthois** est une structure dédiée et co-gérée par ses sociétaires pour accélérer la transition énergétique : initier, développer et piloter des outils de production d'électricité renouvelable, dans le respect des enjeux des territoires, environnementaux et sociaux, en associant les acteurs publics et privés de la Sarthe

Soleil Citoyen Sarthois a pour mission d'identifier, développer et financer des projets d'énergie renouvelable, et plus spécifiquement des projets d'installations de centrales photovoltaïques au sol sur le département de la Sarthe. La Société a également pour mission l'exploitation de ces centrales pendant toute la durée d'exploitation.

Les partenaires-associés partagent la même philosophie de déploiement des énergies renouvelables pour les territoires dans la Sarthe. Les mêmes principes sont présents au sein de la Société **Soleil Citoyen Sarthois** et se déclinent comme suit :

- **Dynamiser** le territoire autour des énergies renouvelables ;
- **Permettre** aux citoyens de s'approprier les enjeux énergétiques en les impliquant : mise à disposition d'outils d'investissement par l'intermédiation d'Enercoop Pays de la Loire ;
- **Établir** des partenariats avec les acteurs économiques du territoire selon les étapes d'un projet (études, construction, exploitation, etc.) ;
- **Apporter** une solution supplémentaire aux collectivités territoriales désireuses d'œuvrer vers la transition énergétique sur leur territoire ;
- **Sensibiliser** les citoyens sur les énergies renouvelables ;
- **Sortir** des mécanismes de soutien public des énergies renouvelables et des marchés spéculatifs de l'énergie du mieux que possible.

Soleil Citoyen Sarthois à vocation à accueillir les collectifs citoyens¹ qui sont issus de chaque territoire dans lesquels les projets sont implantés. La participation financière citoyenne complète les apports des trois partenaires à l'origine de la création de **Soleil Citoyen Sarthois**.

¹ Ces dispositions figurent dans les statuts de la société Soleil Citoyen Sarthois

Ce mode de fonctionnement partenarial existe déjà dans d'autres départements de la Région Pays de la Loire. Par exemple, dans le Maine-et-Loire et en Mayenne, six parcs solaires ont été mis en service en 2024 : Jarzé Villages (999 kWc), Villeveques (299 kWc) et Soucelles (299 kWc) pour le 49 et Port-Brillet (299 kWc), Changé (299 kWc) et Louvigné (299 kWc) pour le 53.

PROJETS CONSTRUITS

→ **3 centrales en service**

→ **300 kWc / centrale**

- soit la conso. moy. de 300 personnes par centrale

Ces terrains ont été modifiés par les activités humaines (anthropisés) et n'ont pas de fonction agricole ou naturelle.

JARZÉ BEAUVAU



Jarzé-Villages - Beauvau
EPCI : Anjou Loir et Sarthe

VILLEVEQUE



Rives-du-Loir-en-Anjou - Villeveque
EPCI : Angers Loire Métropole

SOUCELLES



Rives-du-Loir-en-Anjou - Soucelles
EPCI : Angers Loire Métropole

MAINE ET LOIRE

49

Le projet situé sur la commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE est porté par un groupement de partenaires expérimentés et en capacité de mener à bien l'ensemble des études et de la mise en service du projet.

DESCRIPTION DU SITE

Le projet se situe sur une parcelle partiellement anthropisée par la présence d'une station d'épuration (STEP) des eaux usées de la commune. La surface totale de la parcelle (ZO 81) est de 41 251 m². la commune est propriétaire du site.

La production d'électricité photovoltaïque est en cohérence avec la classification du terrain en A, sans activité agricole depuis plus de 15 ans et pour la création d'une activité "limitée aux équipements collectifs ou de service public". L'emprise au sol du projet est d'environ 14 000 m² et 5 620 m² de modules photovoltaïque. L'ensemble de la parcelle est situé en dehors du village, à quelques mètres au sud de la ligne de chemin de fer Paris -Brest (Le Mans-Laval) et en léger surplomb du ruisseau du "Gué gris"



Risques naturels et technologiques

L'analyse de l'état initial consiste à caractériser ou à évaluer le contexte environnemental naturel et humain des terrains d'implantation de la future centrale photovoltaïque au sol sur la commune

Risques naturels identifiés : 6



INONDATION

 sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



SÉISME

 sur ma commune : **FAIBLE**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

 sur ma commune : **IMPORTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



FEU DE FORÊT

 sur ma commune : **EXISTANT**

[Accéder aux informations détaillées](#) →



RADON

 sur ma commune : **FAIBLE**

[Accéder aux informations détaillées](#) →

Risques Pollution des sols sur ma commune: (source : Géorisques)

Informations sur les risques naturels concernant la commune de Domfront-en-Champagne
<https://plu-cadastre.fr/domfront-en-champagne-72240/>



Légende :



Zones des servitudes d'utilité publique



Zones des secteurs d'information sur les sols



Localisations des sites industriels



Zones des sites industriels



Localisation des anciens sites industriels et activités de service



Zones des anciens sites industriels et activités de service

État initial du milieu naturel

Enjeux environnementaux

Dans le cadre de la revue du PLUI décidé en 2021, un document " ETAT Initial de l'environnement Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé" a été réalisé en 2022. Ce document détaille l'ensemble des éléments qui caractérisent les espaces des différentes communes ainsi que leurs enjeux environnementaux.

La commune de DOMFRONT EN CHAMPAGNE fait partie de cette étude. Les espaces typiques repérés sont repris ci-dessous.

- Bocage ouvert du Camp de César / DOMFRONT EN CHAMPAGNE

Coteaux et vallées adjacentes au niveau du Camp de César, constitués d'une butte calcaire à proximité du village de DOMFRONT EN CHAMPAGNE. Dominé par les prairies pâturées, le site héberge par ailleurs quelques boisements et des ourlets calcicoles. Outre l'intérêt écologique, le site du Camp de César présente un intérêt historique, par la présence d'anciennes fortifications datant probablement de l'époque gallo-romaine. L'intérêt paysager est également élevé, avec plusieurs points de vue.

- Bocage relictuel carrière de Voutré / Rouessé-Vassé

Situé en bordure sud-est de la carrière, cet ensemble comprend des prairies et une trame bocagère bien conservées, sur un substrat hétérogène, neutre ou légèrement basique, permettant le développement d'une flore remarquable et variée. Des pelouses sèches et landes sont présentes çà et là. On note une belle diversité de lépidoptères (belles populations de Gazé Aporia Crataegi par exemple) et d'orthoptères. La Pie-grièche écorcheur se reproduit au sein des haies arbustives. longé par la Vègre, présente un intérêt écologique indéniable.

- Talus à l'ouest de DOMFRONT / DOMFRONT EN CHAMPAGNE. Répartis entre les abords de la voie ferrée et le long de la route départementale, face au cimetière, plusieurs talus et friches accueillent une flore calcicole remarquable, dont plusieurs espèces d'orchidées (Orchis singe O. simia notamment)

ZNIEFF de type 1.

-Talus sud D304/ DOMFRONT EN CHAMPAGNE.

Ces talus bordant des chemins agricoles au sein de la plaine cultivée hébergent encore quelques populations de plantes calcicoles, y compris d'orchidées.

-Sous-trame des pelouses et landes sur sols acides

Comme les précédents, ces habitats présentent un fort intérêt biologique, mais ont beaucoup régressé. Ils se développent sur des sols pauvres, squelettiques, en bordure d'affleurements rocheux.

- Aulnaie marécageuse à Paris quadrifolia / DOMFRONT EN CHAMPAGNE

Petit vallon forestier humide bordé d'étangs de loisirs, hébergeant des populations remarquables de la Parisette à quatre feuilles, espèce protégée. Inventaires à compléter au niveau des cariçaies notamment.

La rivière "Courbe" (DOMFRONT EN CHAMPAGNE) présente un intérêt pour la reproduction de la Truite fario et du Chabot.

- **Obstacles à la circulation de la faune terrestre**

Les obstacles recensés par le SRCE sont les tâches urbaines

(notamment Sillé et ses zones artisanales et industrielles adjacentes) et les voies de circulation dense, notamment dans la partie sud-est (A81). Les voies ferrées, généralement grillagées sur une partie de leur tracé, constituent également des obstacles forts à la circulation de la faune terrestre, c'est le cas notamment de l'axe Le Mans-Rennes qui traverse le territoire du sud-est au nord-ouest et surtout de la LGV. Une zone de rupture des continuités écologiques, correspondent également en partie à une ligne de partage des eaux, est notée entre Sillé et Domfront-en-Champagne, tant par la superposition des infrastructures linéaires (voie ferrée et routière) que par la structure paysagère, dont la matrice bocagère est devenue quasi inexistante. Enfin, signalons le périmètre du château de Sourches, grillagé et entouré d'un mur d'enceinte, signalé comme présentant une forte imperméabilité aux déplacements de la faune terrestre au sein du SRCE.

Les corridors écologiques.

Les corridors écologiques constituent une matrice paysagère importante pour les échanges génétiques entre populations, ou plus simplement pour les migrations et déplacements de la faune terrestre ou aquatique (par exemple, réseau bocager entre une zone forestière et un étang utilisé pour la reproduction saisonnière des amphibiens). Ces ruptures peuvent avoir un impact plus ou moins important sur les populations concernées, pouvant même amener des extinctions locales dans certains cas extrêmes. La connectivité générale du territoire de la CdC est globalement bonne, avec localement des ruptures identifiées, notamment dans la partie sud-est du territoire (LGV et A81) et sur une large partie centrale (plaine de Conlie et axe Sillé-Domfront).

Les corridors à maintenir ou renforcer. Le réseau bocager, qui constitue à la fois un réservoir de biodiversité et un corridor surfacique occupant l'essentiel du territoire, doit être maintenu dans ses fonctions, notamment les haies identifiées comme présentant un intérêt écologique. Les vallées doivent faire l'objet d'une attention particulière, avec des actions sur la trame bleue (libre circulation de la faune aquatique), mais également des espaces associés, notamment au niveau du lit majeur, souvent contraint et dégradé au droit des zones urbanisées. **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé**

Les Corridors à créer ou recréer. Il convient d'étudier la possibilité de restaurer les continuités écologiques le long des vallées au niveau des villes et villages bordés par des cours d'eau tels que Tennie, Bernay : l'urbanisation a restreint la taille du lit majeur, parfois du lit mineur (enrochements, perrés) et les ouvrages hydrauliques permettent difficilement le passage de la faune terrestre ou semi-aquatique. La ripisylve, souvent dégradée, doit être restaurée et les aménagements au sein du lit majeur limités au maximum.

Valorisation de la TVB et développements

Les réservoirs de biodiversité ont fait l'objet d'un travail de caractérisation au cours de l'année 2017. Plusieurs zones ont été identifiées comme présentant un intérêt patrimonial, la plupart n'étant pas encore désignées en **ZNIEFF** en particulier un intérêt fort semble se dessiner au niveau. Des zones humides et notamment des marais et tourbières sur sols acides, qui hébergent des cortèges d'espèces remarquables.

Des **pelouses** et affleurements sur sols secs (calcaires ou schisteux). La valorisation de la **TVB** (réservoirs écologiques, espèces faunistiques et floristiques associées) est la dernière étape qui permettra sa pérennisation sur le long terme. Elle a pour but de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à sa préservation.

Zones humides

Le site à l'étude ne fait pas partie d'une zone humide,

⁶ Source : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>

ZNIEFF I & II

Zones couvertes par un arrêté de biotope

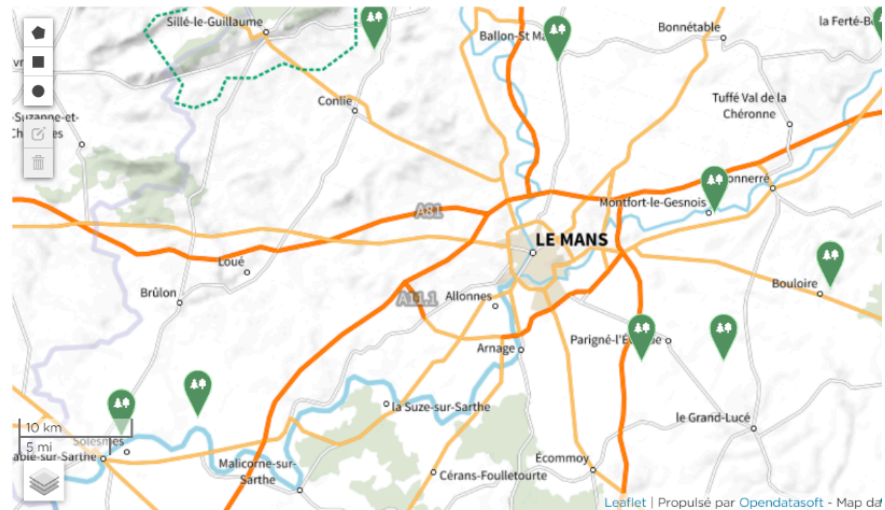
Le projet se situe à l'écart de toute zone couverte par un arrêté de biotope.

Parcs Nationaux, Réserves Naturelles et Parc Naturels Régionaux

Le projet se situe à l'écart de tout parc national, réserve naturelle (régionale ou nationale) d'espace naturel sensible et de parc naturel.

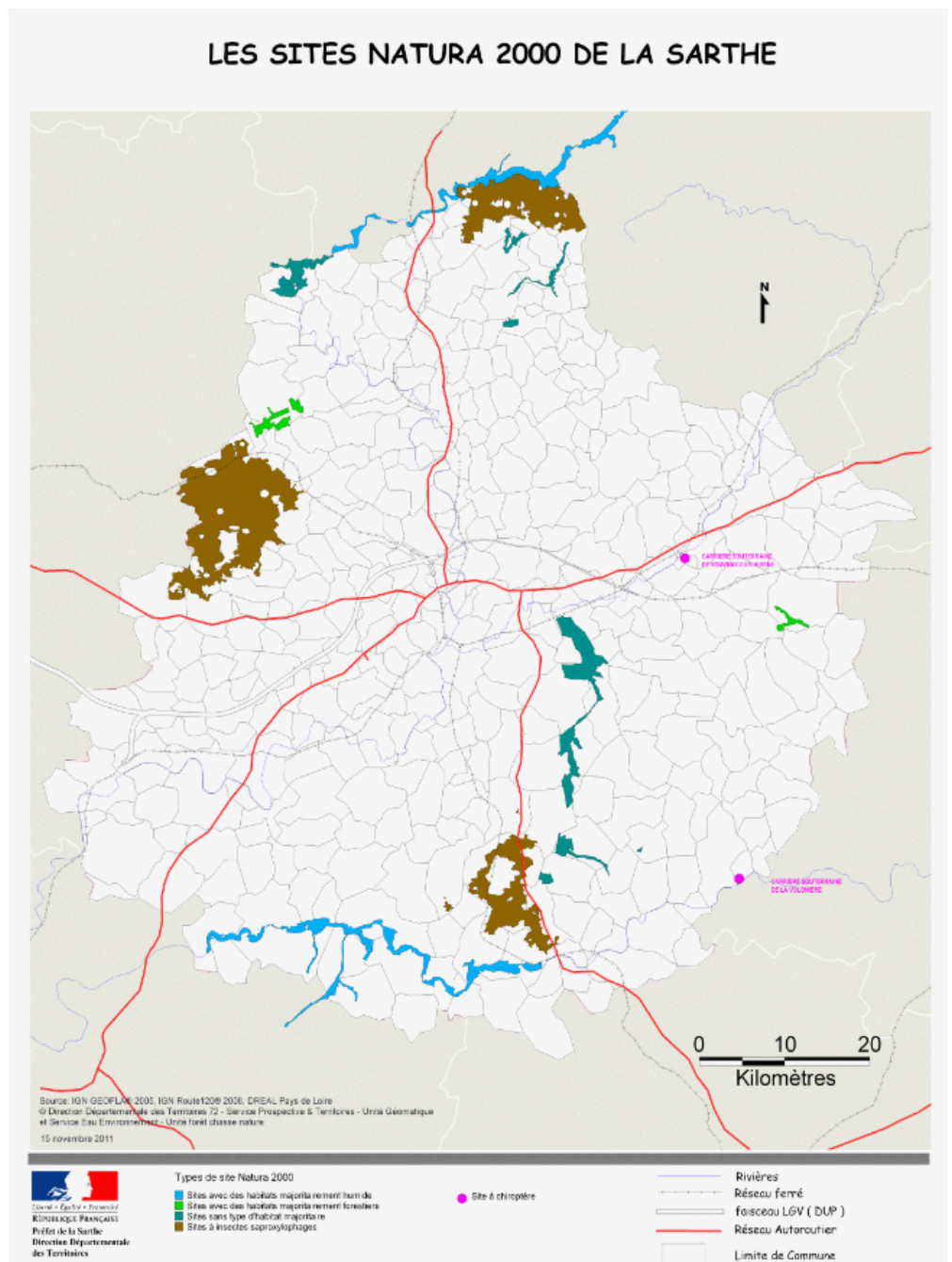
patrimoine

◆ LES ENS EN SARTHE



Natura 2000

Le projet se situe à l'écart de toute zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est celle de



https://www.sarthe.gouv.fr/contenu/telechargement/17649/113947/file/les_espaces_naturels_proteges_en_sarthe.pdf

Trame Verte et Bleue

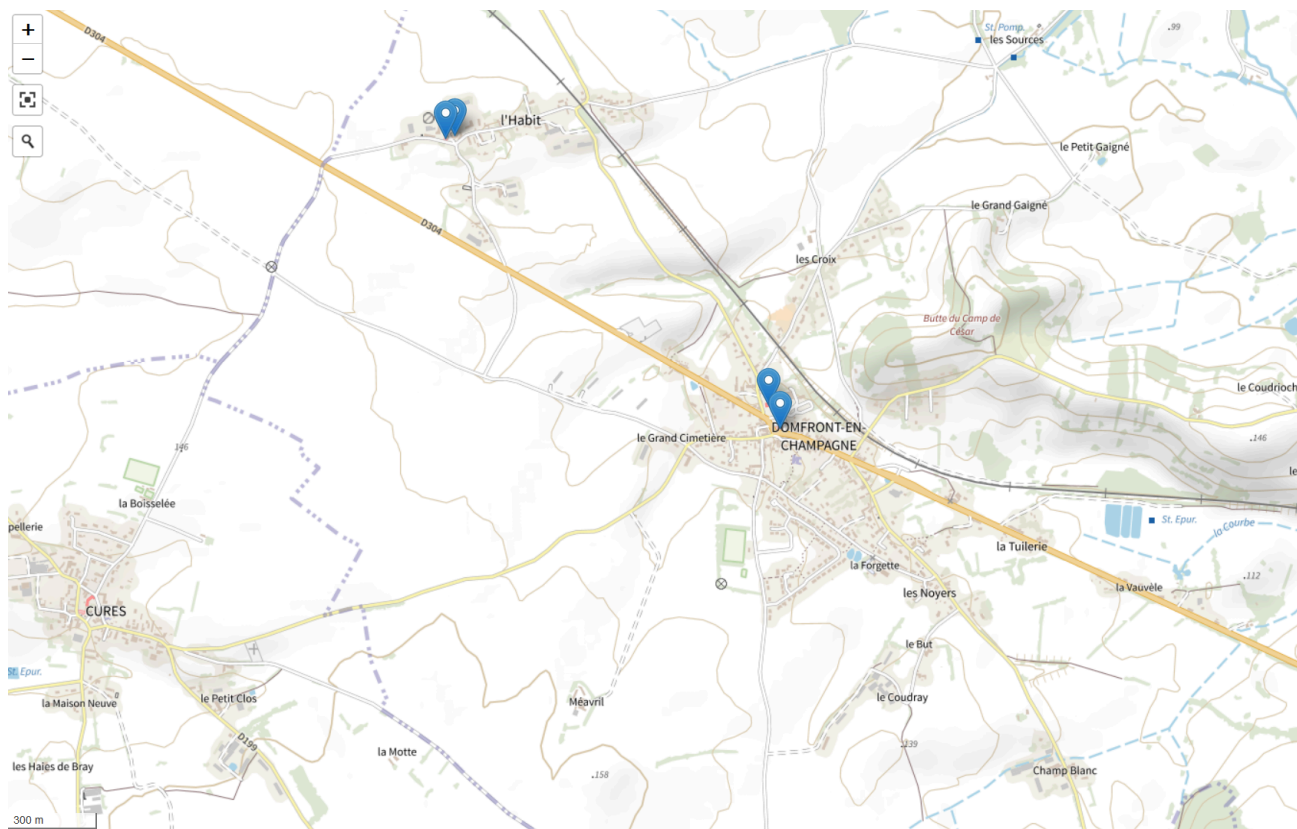
Le Trame Verte et Bleue concentre la plupart des enjeux traités ci-dessus. La carte ci-après a été réalisée pour présenter à l'échelle de la communauté de communes

Le projet se situe en dehors des « espaces relais » et des corridors écologiques.

Etat initial du paysage et du patrimoine

Localisation du projet vis-à-vis des monuments historiques, sites inscrits et classés

La zone d'implantation du projet se situe en dehors de toute zone tampon de monument historique. Le Manoir de l'Habit et la chapelle Notre dame de l'Habit sont situées à plus de 2 km , vers le Nord-Ouest, l'église SAINT FRONT et le Presbytère dans le village sont invisibles depuis le projet .



Monuments historiques à proximité du projet

<https://monumentum.fr/commune/72119/domfront-en-champagne>

Insertion du projet dans son environnement proche et paysage lointain

L'analyse du reportage photographique montre qu'il n'y a pas de visibilité du site depuis les habitations les plus proches.

Conclusion

- La parcelle du projet est actuellement utilisée pour le traitement des eaux usées de la commune et cette activité est appelée à durer dans le temps.
- Le projet se situe entre les saulaies et les lagunes sur une zone enherbée.
- La production d'électricité photovoltaïque à côté de la STEP ne génère pas de nuisances réciproques pour les 2 activités distinctes
- Le caractère d'utilité publique est mentionné sur le POS de la commune et les 2 productions sont cohérentes avec ce classement.
- L'observation de l'état actuel de la parcelle dans son environnement permet d'identifier l'absence d'enjeu majeur pour l'environnement. Il n'y a pas d'ENS ou zone de classement spécifique sur la zone du projet.
- Les abords du projet sont bordés au NORD, par la voie de chemin de fer. Le SUD est une zone céréalière (grandes cultures). La route départementale se situe à 150/200 m environ. Quelques habitations se situent au bord de la RD d'OUEST en EST.
- Les caractéristiques du projet photovoltaïque de ferme de production "villageoise" limitent les impacts en phase production : la production ne génère pas de flux/déchets (liquides, physiques, humains), ni lumière/vibration
- En phase construction et démontage, la technologie d'ancrage des panneaux avec des pieux évite le béton, l'excavation de terre et en assure la réversibilité. les entreprises qui interviennent sont locales et connues des partenaires.
- Le taux de couverture des modules (environ 40%) et la hauteur minimale > 1.1 mètre, permet de laisser une part ouverte pour maintenir la parcelle en herbe.
- Les enjeux relevés pour la parcelle dans son état actuel sont liés à son usage : une STEP avec deux Saulaies et des lagunes. L'herbage restera sans apport de matières polluantes et sera entretenu. Les matériaux utilisés pour l'ancrage des modules sont non polluants.
- Le parc sera clôturé et la petite faune qui peut déjà passer le grillage de la STEP pourra également franchir celui du parc photovoltaïque.
- La trame Verte et Bleue n'est pas impactée par ce projet. Il n'y a pas d'arbre /haie sur la zone du projet, ni de ressource naturelle en eau.
- En dehors de ces aspects, il n'est pas cité de faunes ou flores caractéristiques, sensibles, dans ce type de paysage (prairie) et pour ce type de sol (hors ZH).

Nous pensons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale complémentaire.